

# Global Compact Communication sur l'engagement

Période couverte : du 01/10/2018 au 30/09/2020

## 1. Déclaration de soutien continu du Délégué général

*Marseille, le 2 octobre 2020*

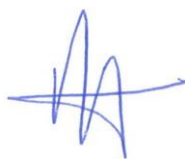
À nos parties prenantes :

Je suis heureux de confirmer qu'ANIMA Investment Network réitère son soutien envers le Pacte mondial des Nations unies et ses dix principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ceci représente notre Communication sur l'engagement avec le Pacte mondial des Nations unies. Vos réactions sur son contenu sont les bienvenues. Dans cette Communication sur l'engagement, nous décrivons les actions prises par notre organisation pour soutenir le Pacte mondial des Nations unies et ses principes, comme suggéré pour une organisation comme la nôtre. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Emmanuel Noutary,

Délégué général



## 2. Description des actions

Le réseau ANIMA est respectueux des principes du Global Compact dans son fonctionnement interne comme dans les projets qu'il pilote ou auxquels il participe. ANIMA est également attentif à la réputation et aux pratiques des membres de son réseau et des partenaires avec qui il collabore dans le cadre de ses activités, dont plusieurs contribuent directement ou indirectement à diffuser le respect des principes du Global Compact en Europe, dans les pays méditerranéens (du Maroc au Liban) et désormais en Afrique.

## Mise en œuvre des principes du Global Compact dans le fonctionnement internes d'ANIMA

### Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des [droits de l'homme](#).

ANIMA respecte ces principes, est attentive aux valeurs et pratiques des entreprises qu'elle accompagne, et affiche la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dans les bureaux du siège du réseau depuis 2016.

### Normes internationales du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

ANIMA organise une réunion mensuelle d'échange entre la direction et les délégués du personnel élus par ses salariés. Les salariés sont régulièrement consultés par la direction et par l'intermédiaire de ces délégués, sur les questions les concernant. Des procédures de rémunération et d'avancement transparentes et équitables ont été mises en place en 2019 dans le cadre d'une politique de rémunération dont l'élaboration a associé administrateurs, direction et salariés. Le dialogue entre le Conseil d'Administration, les membres et les collaborateurs de l'association est également favorisé dans le cadre de forum ouverts et d'ateliers d'intelligence collective.

4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de [travail forcé ou obligatoire](#) ;
5. À contribuer à l'abolition effective du [travail des enfants](#) ;
6. À contribuer à l'élimination de toute [discrimination](#) en matière d'emploi et de profession.

ANIMA est respectueuse de ces principes et est en particulier attentive à la promotion des femmes au sein de l'association. La diversité est en outre inscrite dans l'ADN du réseau, qui compte des membres dans une vingtaine de pays. ANIMA est attentive à la réputation et aux pratiques de ses membres, partenaires et des entreprises à qui elle sous-traite des activités. Le choix de sous-traitants issus de l'économie sociale et solidaire est systématiquement privilégié lorsqu'il est possible.

## Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

ANIMA encourage et facilite les bonnes pratiques dans son fonctionnement interne : recyclage des déchets (papiers, cartons et cartouches d'encre d'imprimantes) ; abandon en 2019 de l'usage de capsules de café au profit d'une machine à café en grain, économies d'énergie (limitation de l'usage de la climatisation) ; recours à des outils digitaux pour limiter les déplacements, etc. Dans le cadre de ses programmes de soutien aux entrepreneurs innovants, ANIMA privilégie les projets qui apportent des réponses aux grands enjeux de la planète, parmi lesquels le changement climatique et la préservation de l'environnement. Environ 30% des entrepreneurs soutenus se positionnent sur ce domaine.

## Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

ANIMA est respectueuse de ce principe et est attentive à la réputation et aux pratiques des partenaires et des entreprises avec lesquels elle travaille dans le cadre de ses activités. Les guides de procédures internes d'ANIMA comme ceux édités pour les projets impliquant d'autres partenaires garantissent la transparence des activités mises en œuvre, ces dernières étant par ailleurs régulièrement auditées dans le cadre des procédures de gestion des organisations contribuant au financement de ces activités - au premier rang desquelles la Commission européenne.

Outre les éléments mentionnés dans la Déclaration ci-dessus, les actions pratiques illustratives de l'engagement d'ANIMA dans le Pacte Global sont relatives à trois initiatives : EDILE, THE NEXT SOCIETY et Impact Invest.

## Mise en œuvre des principes du Global Compact à travers les projets DiafrikInvest, THE NEXT SOCIETY et Impact Invest

Au cours de la période 2018-2020, ANIMA a piloté 2 initiatives co-financées par l'Union européenne impliquant des consortia de partenaires euroméditerranéens dans le domaine du développement économique durable :

- THE NEXT SOCIETY, une initiative visant à soutenir et connecter à l'international les écosystèmes innovation de 7 pays méditerranéens : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Palestine, Jordanie et Liban ; en ciblant en particulier les start-ups, les clusters et la valorisation de la recherche. [www.thenextsociety.co](http://www.thenextsociety.co)



- DiafrikInvest, un projet destiné à aider les entrepreneurs locaux et ceux de la diaspora du Maroc, de Tunisie et du Sénégal à travers la mobilisation de talents de la diaspora, la mise en relation avec des investisseurs et l'élaboration de stratégies pro-diaspora dans les trois pays. [www.diafrikinvest.com](http://www.diafrikinvest.com)



- Impact Invest est une nouvelle initiative en préparation depuis 2020 qui vise à développer les investissements contributeurs au développement durable sur le continent africain. Impact Invest agit à plusieurs niveaux : l'émergence de projets inclusifs et durables sur les territoires, la mise en relation entre ces projets et des investisseurs, le renforcement des services de promotion et d'accompagnement de ces projets sur les territoires africains, et l'adoption de référentiels communs pour le pilotage des impacts durables et inclusifs des projets.

La mise en œuvre de ces trois initiatives repose sur des consortia impliquant plusieurs dizaines d'organisations européennes, méditerranéennes et africaines locales ou nationales, publiques ou privées, et bénéficie à un très grand nombre d'acteurs – des entrepreneurs en premier lieu. L'ensemble des activités est organisé dans le respect des 10 principes du Global Compact, certaines actions contribuant directement ou indirectement à inciter de nouveaux acteurs à s'engager dans des démarches responsables, à faire émerger de nouvelles opportunités pour des personnes discriminées [Principe 6] ou à créer ou développer des produits et services ayant un impact positif sur l'environnement [Principes 7 à 9], ainsi que l'expose la partie « Mesure des résultats » de la présente Communication. A titre d'exemple :

- [Principe 6] La sélection des bénéficiaires des activités menées (entrepreneurs, cadres d'organisations publiques ou privées d'appui au développement économique, etc.) privilégie systématiquement les femmes (sous-représentées dans le secteur privé

méditerranéen) et les personnes jeunes (particulièrement frappées par le chômage dans la région MENA). Ces objectifs sont généralement explicitement prévus, et dans le cas contraire ils sont de facto adoptés car ils constituent des réflexes au sein du réseau ANIMA.

- [Principe 7 à 9] De même, les secteurs ayant un impact positif sur l'environnement font partie des secteurs clés pour la sélection des projets accompagnés à travers les actions de soutien à l'entrepreneuriat et l'innovation de DiafrikInvest et THE NEXT SOCIETY, et de ceux mis en avant dans le cadre des actions de plaidoyer.
- La lutte contre la corruption fait partie des critères évalués dans le cadre des outils de pilotage d'impact mis en œuvre par Impact Invest [Principe 10].

## L'engagement des parties prenantes dans des démarches responsables au cœur de la stratégie des initiatives EDILE et Impact Invest

EDILE : évaluer l'impact des projets d'investissement pour améliorer leur contribution au développement durable



La contribution de l'investissement au développement durable est un des thèmes centraux de l'action du réseau ANIMA depuis sa création. L'approche du réseau s'est structurée à travers l'initiative EDILE, lancée à travers un projet pilote cofinancé par l'Union européenne de 2013 à 2016, visant à renforcer les retombées locales des investissements, notamment en matière de création d'emplois, de sous-traitance locale, de formation et de respect de l'environnement.

Un outil de notation des impacts locaux des projets d'investissements (qu'ils soient publics, privés, domestiques ou étrangers) a ainsi été élaboré pour mesurer simplement la performance d'un projet sur l'économie, le social, l'environnement et la communauté. Les 35 critères pris en compte sont présentés dans la Figure 1.

Economie		Social	Environnement	Communauté
ECO1	Intérêt du produit ou service pour la population	SOC1 Création d'emplois directs	ENV1 Gestion de la production des déchets	COM1 Impact sur la structure de l'économie locale
ECO2	Ouverture du produit ou service à la population locale	SOC2 Qualification des emplois créés	ENV2 Traitement des déchets et recyclage	COM2 Participation à des actions sociales locales
ECO3	Eviction d'entreprises existantes	SOC3 Type de contrats de travail	ENV3 Economies d'énergie	COM3 Economie sociale et solidaire (ESS)
ECO4	Sous-traitance et achats locaux	SOC4 Politique salariale	ENV4 Energies renouvelables	COM4 Stratégie de développement et ancrage territorial
ECO5	Création d'emplois indirects	SOC5 Recrutement local	ENV5 Economies d'eau	COM5 Lutte contre la corruption
ECO6	Attitude partenariale au sein de la filière	SOC6 Egalité des chances	ENV6 Consommation de sols agricoles ou de forêts	COM6 Comportement anticoncurrentiel
ECO7	Impact sur l'infrastructure locale	SOC7 Formation professionnelle	ENV7 Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	COM7 Transparence
		SOC8 Participation à la formation locale	ENV8 Qualité et intégration des constructions dans leur environnement	
		SOC9 Couverture sociale	ENV9 Nuisances pour les riverains et mesures d'atténuation	
		SOC10 Représentation et protection des salariés, dialogue social	ENV10 Qualité environnementale des produits et services	
			ENV11 Optimisation des transports et de la logistique	

Figure 1 : Critères EDILE de notation des impacts locaux des projets d'investissement

Plus du tiers de ces critères EDILE sont directement liés aux principes du Global Compact, comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1 : correspondances entre les 10 Principes du Global Compact et les 35 critères EDILE

Principes du Global Compact	Critères EDILE liés
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;	Le respect du droit international relatif aux droits de l'homme est un pré-requis de la démarche EDILE
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.	Le respect du droit international relatif aux droits de l'homme est un pré-requis de la démarche EDILE
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	SOC10 Représentation et protection des salariés, dialogue social
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de <a href="#">travail forcé ou obligatoire</a> ;	SOC 3 Type de contrats de travail
5. À contribuer à l'abolition effective du <a href="#">travail des enfants</a> ;	SOC 3 Type de contrats de travail
6. À contribuer à l'élimination de toute <a href="#">discrimination</a> en matière d'emploi et de profession.	SOC6 Egalité des chances

Principes du Global Compact

Critères EDILE liés

---

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de <a href="#">précaution</a> face aux problèmes touchant à l'environnement ;	
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;	ENV1 à ENV11
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	ENV10
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	COM5 Lutte contre la corruption COM 7 Transparence

---

Sources : *Global Compact et ANIMA*

Les synergies entre principes du Global Compact et l’approche promue par l’initiative EDILE sont donc extrêmement fortes. L’initiative EDILE a reçu le label des 43 pays de l’Union pour la Méditerranée (UpM) en novembre 2015 et est distinguée comme bonne pratique par la Commission Méditerranéenne de Développement Durable du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE). ANIMA poursuit la promotion de l’initiative en Méditerranée et plusieurs organisations se sont dotées de démarches et outils fondés sur des critères EDILE, en Tunisie notamment.

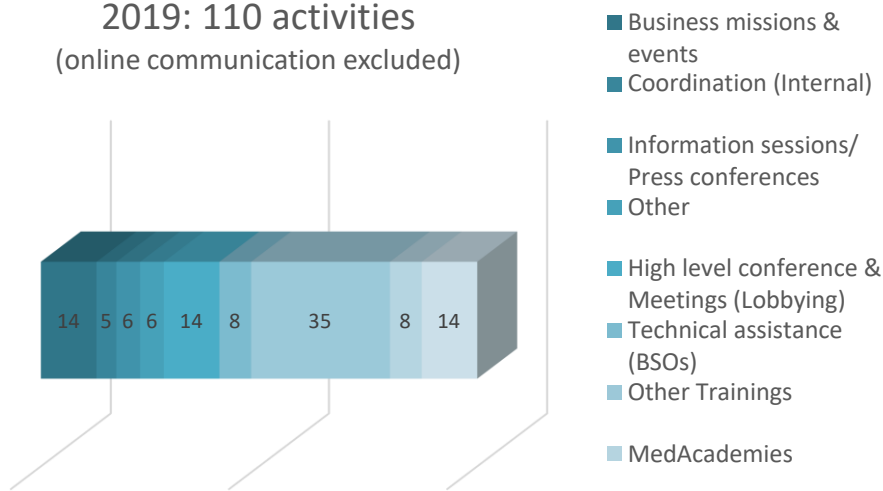
Pour plus d’informations : [anima.coop/nos-services/accroitre-limpact-des-investissements-lapproche-edile](http://anima.coop/nos-services/accroitre-limpact-des-investissements-lapproche-edile)

### 3. Mesure des résultats

#### Résultats des activités menées dans le cadre du fonctionnement interne d’ANIMA et des projets coordonnés par ANIMA

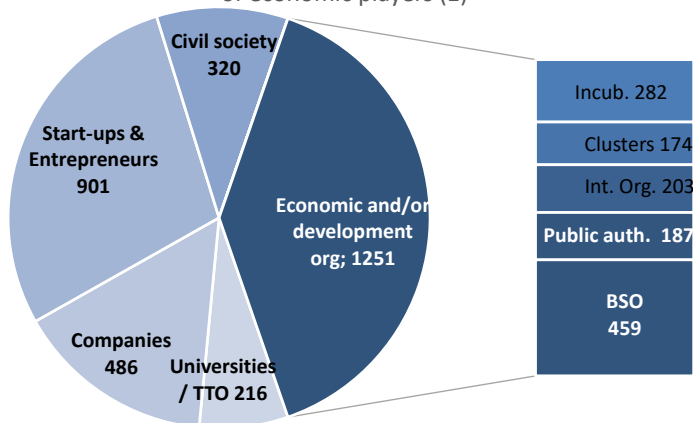
Pour l’année 2019, représentative de l’impact annuel d’ANIMA au cours de la période 2018-2020 couverte par cette Communication sur l’engagement, les actions pilotées par ANIMA et ses partenaires ont permis d’organiser 110 activités représentant 203 jours d’événements :

**2019: 110 activities**  
(online communication excluded)

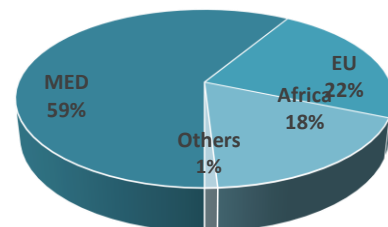


Ces activités ont permis d’encourager activement des initiatives liées au respect des principes Global Compact auprès de plus de 3000 participants actifs, d’origines et de profils variés :

2019: 3,107 participants and a balanced participation of economic players (1)



2019: 3,107 participants in 91 activities (coordination, studies & online communication excluded)



Ces activités ont permis :

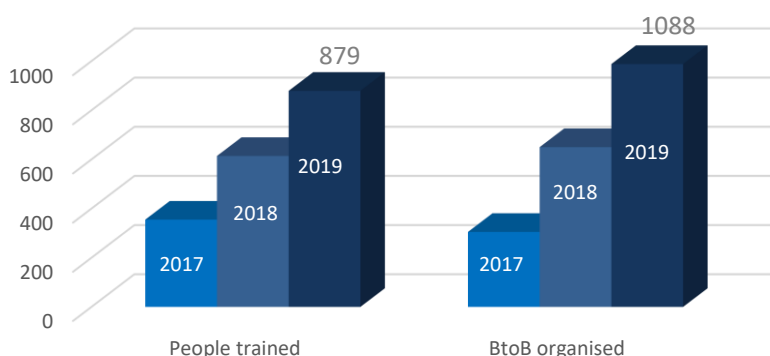
- De former et sensibiliser des cadres publics et privés du soutien à l’entrepreneuriat, à l’investissement et à l’innovation sur plusieurs thèmes liés aux Principes Global compact :



approche genre, soutien à la jeunesse, appui aux projets les plus efficaces en termes de respect de l'environnement, de lutte contre les discriminations et contre la corruption.

- D'aider des entrepreneurs et des acteurs de l'innovation (startups, incubateurs, centres de recherche) contribuant souvent directement à la protection de l'environnement ou à la lutte contre les discriminations à travers plusieurs types de formation (bootcamp, mentorat, soft landing, etc.) et de mise en relation (organisation de BtoB et de rencontres investisseurs).

2017-2019: Impact on businesses and organisations



La figure ci-dessous illustre la place importante des secteurs contribuant au respect de l'environnement et à la lutte contre les discriminations dans les projets de startups accompagnés par THE NEXT SOCIETY en 2019 : solutions innovantes en matière de technologies vertes, d'énergie et d'alimentation durable, de mobilité pour les personnes handicapées, d'éducation, etc.

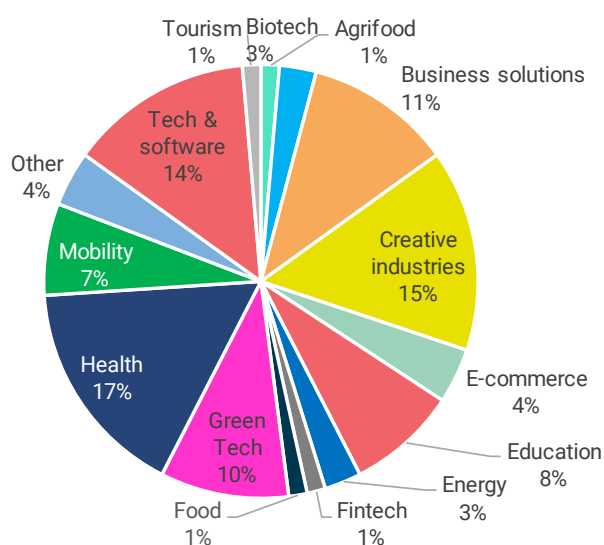


Figure: Startups accompagnées par THE NEXT SOCIETY en 2019 par secteur

## HAWKAR



### SMART ELECTRIC CARS FOR PEOPLE WITH REDUCED MOBILITY

HawKar is a social innovative Tunisian start-up which develops vehicles especially adapted to people with reduced mobility. HawKar’s smart electric car is directly accessible in a wheelchair, compact, affordable and environmentally friendly. The start-up addresses a relevant issue in Africa & the Middle East-North Africa region, which is that the infrastructure and public transport are often not suitable for people with disability. Thus, the solution enables people with reduced mobility to be autonomous and move independently at long distances. HawKar’s solution won at DemoAfrica 2018 and will be at the 2019 edition of the Lions@frica Innovation Tour in Silicon Valley.



Hawkar joined THE NEXT SOCIETY in 2019 when it was selected to benefit from the Start-up Booster Track support programme in Tunisia.

**Website:** [www.hawkar.tn](http://www.hawkar.tn)

**Country:** Tunisia

**Sector(s):** Automotive/Transport

**Team:** 5

**Contact:** Khadija JALLOULI, Founder & CEO, [khadija.jallouli@hawkar.tn](mailto:khadija.jallouli@hawkar.tn) - Tel: +216 25404516

[HawKar.tn](https://www.facebook.com/HawKar.tn) [@HawKarTN](https://twitter.com/HawKarTN) [HawKar](https://www.linkedin.com/company/HawKar) [HawKar](https://www.youtube.com/channel/UC...)

*Exemple d’un projet accompagné par THE NEXT SOCIETY en 201. [www.thenextsociety.co/hawkar](http://www.thenextsociety.co/hawkar)*

## 3. Résultats de l’initiative EDILE

### EDILE

L’initiative EDILE a fait l’objet de plusieurs actions de plaidoyer international ; notamment lors de l’atelier conjoint Union européenne - OCDE « Regional Workshop Measuring FDI and its impact in the Mediterranean Region » qui s’est tenu en mars 2019 à Tunis, en présence d’une cinquantaine de participants représentant des agences nationales européennes et de la région MENA.

Suite à ces actions, la Tunisian Investment Authority, agence nationale chargée de faciliter le parcours investisseur tunisien et étranger en Tunisie, a introduit en 2019 une procédure d’évaluation de l’impact des projets d’investissement reposant sur l’utilisation de critères EDILE, et conditionnant l’octroi d’aides publiques.